

IME Les Sources

Projet d'établissement 2020-2024

Impasse de La Détourbe
38 240 MEYLAN



N° FINISS : 380 781 146
N° SIRET : 424 620 227 000 35

GRUPE RHÔNE-ALPES
UGECAM
Soigner, rééduquer, réinsérer : la santé sans préjugés

Un groupe de

SECURITE SOCIALE
 **L'Assurance
Maladie**

Table des matières

LISTE DES ACRONYMES ET DES SIGLES	3
1. INTRODUCTION	4
2. PHILOSOPHIE ET METHODOLOGIE DE TRAVAIL	6
3. SPECIFICITES D'ACTIVITE ET CONTEXTE DE L'ETABLISSEMENT	7
3.1 Le polyhandicap.....	7
3.2 Les missions de l'établissement	8
3.3 Profil des résidents accueillis.....	9
3.3.1 <i>Profil médical</i>	9
3.3.2 <i>Répartition par âge des résidents accueillis</i>	10
3.3.3 <i>Sur le plan socio-familial</i>	10
3.3.4 <i>Origine géographique</i>	10
4. LES AXES DE DEVELOPPEMENT PRIORITAIRES /FICHES ACTIONS	12
AXE 1 : DEVELOPPER UNE STRATEGIE D'OFFRE DE SERVICES QUI REPONDE AUX ATTENDUS DES POLITIQUES PUBLIQUES ET QUI S'INSCRIVE DANS UNE DYNAMIQUE TERRITORIALE	13
AXE 2 : DEVELOPPER LA QUALITE ET LA MODULARITE DES PRESTATIONS D'ACCOMPAGNEMENT ET DE SOINS	16
AXE 3 : SOUTENIR UNE DEMARCHE DYNAMIQUE D'AMELIORATION DE LA QUALITE	19
AXE 4 : SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES , L'EVOLUTION DES METIERS ET LA QUALITE DE VIE AU TRAVAIL	23
ANNEXES	28
ANNEXE 1 : Présentation détaillée de l'organisme gestionnaire	28
ANNEXE 2 : Présentation détaillée de l'établissement	31
ANNEXE 3 : L'accompagnement : offre de service et organisation	35
ANNEXE 4 : Le cadre réglementaire	39
ANNEXE 5 : L'IME sur son territoire	41

LISTE DES ACRONYMES ET DES SIGLES

- ❖ AEMO : Action Éducative en Milieu Ouvert
- ❖ AES : Accompagnant éducatif et social
- ❖ AMP : Aide médico-psychologique
- ❖ ANESM : Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux
- ❖ APA : enseignant en activité physique adaptée
- ❖ ARA : Auvergne-Rhône-Alpes
- ❖ ARS : Agence Régionale de Santé
- ❖ ASD : Aide-Soignante Diplômée
- ❖ ASE : Assistant socioéducatif
- ❖ ASH : Agent des services hospitaliers
- ❖ CAA : Communication améliorée et alternative
- ❖ CASF : Code de l'action sociale et des familles
- ❖ CDSA 38 : Comité Sport Adapté Isère
- ❖ CH : Centre hospitalier
- ❖ CHAI : Centre Hospitalier Alpes-Isère
- ❖ CHU : Centre hospitalier universitaire
- ❖ CHUGA : Centre hospitalier universitaire Grenoble Alpes
- ❖ CNR : Crédits non reconductibles
- ❖ COFIL : Comité de pilotage
- ❖ CPAM Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Grenoble
- ❖ CPIAS : Centre de prévention des infections associées aux soins
- ❖ CPOM : Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens
- ❖ CR : Compte rendu
- ❖ CSE : Comité social et économique
- ❖ CVS : Conseil de la Vie Sociale
- ❖ DARI : Document d'Analyse du Risque Infectieux
- ❖ DUERP : Document unique d'évaluation des risques professionnels
- ❖ EAEA : Entretien annuel d'évaluation
- ❖ EP : Entretien professionnel
- ❖ ES : Educateur spécialisé
- ❖ ESMS : Etablissements et services sociaux et médico-sociaux
- ❖ ESPERRA : Equipe de Soins de support Palliatifs Pédiatriques, Ressources et Accompagnement
- ❖ ESPIC : Établissements de Santé Privés d'Intérêt Collectif
- ❖ ETP : Equivalent temps plein
- ❖ FAM : Foyer d'accueil médicalisé
- ❖ GDR : Gestion des risques
- ❖ GPEC : gestion prévisionnelle des emplois et des compétences
- ❖ HACCP : « Hazard Analysis Critical Control Point », méthode et principes de gestion de la sécurité sanitaire des aliments
- ❖ HAD : Hospitalisation à domicile
- ❖ HAS : Haute autorité de santé
- ❖ IDE : Infirmier diplômé d'état
- ❖ IDEC : Infirmier de coordination
- ❖ IFAS : Institut de Formation d'Aides-Soignants
- ❖ IFSI : Institut de formation en soins infirmiers
- ❖ IFTS : Institut de formation en travail social
- ❖ ITEP Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique
- ❖ IME : Institut médico-éducatif
- ❖ MAS Maison d'Accueil Spécialisée
- ❖ MDA : Maison de l'autonomie
- ❖ MDPH : Maison Départementale des Personnes Handicapées
- ❖ ME : Moniteur éducateur
- ❖ MPR : Médecin spécialisé en Médecine Physique et Réadaptation
- ❖ PAQ : Plan d'amélioration de la qualité
- ❖ PECS : « Picture Exchange Communication System ». Il s'agit d'un dispositif de communication par échange d'images, destiné aux enfants qui n'acquièrent pas le langage verbal. Il est notamment utilisé comme moyen de communication alternative avec les enfants avec autisme ou TED.
- ❖ PMR : Personne à Mobilité Réduite
- ❖ PRAP : Prévention des risques liés à l'activité physique
- ❖ PPI : Projet personnalisé individualisé
- ❖ PSE : Plan de sécurité de l'établissement
- ❖ RABC : « Risk Analysis Bio-contamination Control », méthode d'évaluation et de contrôle des risques de contamination biologique dans le domaine de l'entretien et du nettoyage des vêtements professionnels.
- ❖ RBPP : Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles
- ❖ RDV : Rendez-vous
- ❖ RH : Ressources humaines
- ❖ SESSAD : Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile
- ❖ SSR : Soins de suite et de réadaptation
- ❖ UGECAM : Unions de Gestion des Etablissements des Caisses d'Assurance Maladie
- ❖ UGECAM RA : Unions de Gestion des Etablissements des Caisses d'Assurance Maladie-Rhône-Alpes

1. INTRODUCTION

De la pouponnière, créée en 1931 dans le château du Thouvard grâce à l'initiative de Solange Merceron-Vicat¹, jusqu'à l'établissement d'aujourd'hui, spécialisé dans l'accompagnement de jeunes polyhandicapés et géré par un organisme d'Assurance Maladie, le positionnement institutionnel de l'actuel IME (Institut médico-éducatif) Les Sources n'a cessé d'évoluer : Evolution majeure du public accueilli, évolution des missions, des compétences et des pratiques professionnelles, évolution de l'organisation et des coopérations....

La préparation de ce nouveau projet d'établissement fournit, au collectif professionnel de l'IME des Sources et aux différents résidents de la structure, l'occasion de dresser un état des lieux à la fois dynamique et multidimensionnel. Sur cette base, le temps de travail prospectif constitue ensuite un formidable levier d'ouverture et d'acculturation aux évolutions des politiques publiques du secteur handicap, qu'il s'agisse des nouveaux modes de coopération et de gouvernance et de transformation de l'offre de service médico-sociale – en lien avec l'évolution des besoins et des attentes des résidents et de leurs familles.

Par le projet d'établissement, l'IME des Sources souhaite :

- Consolider son positionnement institutionnel et son implantation territoriale,
- Donner des repères aux professionnels, aux partenaires, aux résidents et aux familles en rendant visibles les prestations réalisées par l'établissement en réponse aux besoins des personnes accompagnées,
- Adapter l'évolution des pratiques et de la structure dans son ensemble,
- Fixer des objectifs d'amélioration, définir les actions à conduire sur une période de 5 ans et renforcer la culture d'évaluation de ses services,
- Mettre en évidence les éventuels besoins d'évolutions en termes de prestations.

Plus largement, notre projet d'établissement a pour vocation de s'inscrire dans le cadre des politiques publiques relatives à l'hébergement et à l'accompagnement des jeunes polyhandicapés et de leurs proches. Ces politiques évoluent vers des modalités d'accompagnement plus graduées, intégrant des dispositifs de répit pour les proches aidants. Elles s'ouvrent sur des dispositifs plus inclusifs, de droit commun et s'appuient sur de nouveaux modes de coopération et de gouvernance.

Ces politiques sont actuellement traversées par les multiples impacts de l'état de crise sanitaire inédit dû à l'épidémie de Covid 19. Cette crise a fortement impacté nos organisations et nos repères. S'il nous revient d'en tirer les premières leçons organisationnelles en termes de continuité et de reprise d'activité, à plus long terme, il apparaît également utile de se saisir de l'espace expérientiel dans lequel l'ensemble de notre secteur a été projeté pour adapter nos offres de services et en imaginer d'autres.

Dans ce contexte, s'agissant de l'accompagnement d'enfants et de jeunes adultes polyhandicapés, dont l'extrême vulnérabilité requiert un suivi spécialisé constant, l'orientation de nos services pour les 5 ans à venir comprend de forts enjeux : enjeux d'adaptation de nos structures à l'attente sociétale et aux besoins émergents, enjeux d'accélération de nos transformations de services, dans une logique de parcours des personnes accompagnées et enfin, enjeux d'adaptation de nos services et de nos métiers aux nouveaux défis sanitaires et sociaux.

En tant qu'organisme de Sécurité Sociale en charge de la gestion de son établissement « polyhandicap » Les Sources, l'UGECAM Rhône-Alpes (Cf. *Annexe 1*) est investie au premier plan sur ces sujets. Actrice de la branche Assurance Maladie, l'Ugecam RA souhaite, grâce au présent projet, continuer de mettre concrètement en œuvre les valeurs d'universalité, de solidarité, de responsabilité et d'innovation de l'institution, au service des personnes les plus vulnérables.

¹ Militante syndicaliste chrétienne de l'Isère, Fondatrice du premier syndicat féminin chrétien de l'Isère.

Avertissement au lecteur : Par facilité de lecture du présent projet d'établissement, de nombreux éléments descriptifs ont été renvoyés en fin de document, sous forme d'une quinzaine de pages annexes. Précédées des aspects méthodologiques et des principaux éléments de contexte, les orientations et les fiches-actions du projet d'établissement constituent ainsi le corps d'un document synthétique de 25 pages.

Présentation du groupe UGECAM et de L'UGECAM Rhône-Alpes :

Organisme gestionnaire : Groupe UGECAM (Union de Gestion des Caisses d'Assurance Maladie).

Statut : Organisme de Sécurité Sociale

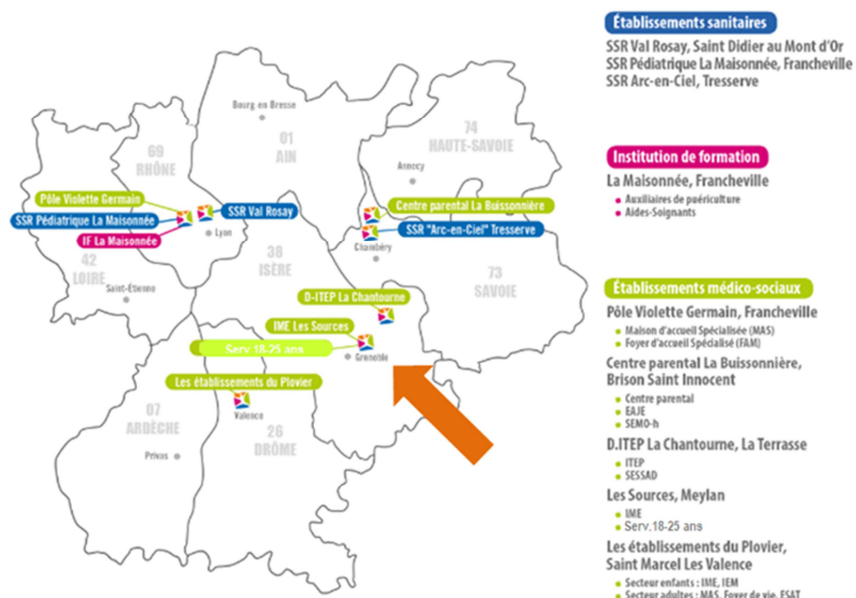


L'Assurance Maladie est à l'initiative du développement de certaines activités de soins comme les soins de suite et de réadaptation ou la prise en charge des enfants et des adultes handicapés afin de mieux satisfaire les besoins des assurés sociaux. Cette volonté d'être un acteur dans la régulation et la planification de l'offre de soins a conduit l'Assurance Maladie à s'engager dans les nouvelles priorités de santé publique et d'action sociale que sont la prise en charge du handicap, des personnes âgées et la lutte contre l'exclusion.

Avec plus d'1 milliard de chiffre d'affaires le **Groupe UGECAM est le 1er opérateur de santé privé non lucratif sur le champ sanitaire et médico-social**. Piloté par une Direction nationale (DG : Anne Moutel-Seiller), il est constitué de 243 établissements sanitaires et médico-sociaux répartis sur plus de 150 sites géographiques. **Ces établissements et services représentent 14 800 lits et places gérés par 13 unions régionales**. Chacune assure dans son ressort territorial l'orientation et la gestion des établissements sanitaires et médico-sociaux, en conformité avec les priorités fixées par les Agences Régionales de Santé, en s'inscrivant également dans les orientations développées au niveau national par l'Assurance Maladie – et en portant les valeurs d'universalité, de solidarité, de responsabilité et d'innovation.

Localement, l'UGECAM Rhône-Alpes (DG : Cyrille Broilliard) regroupe et gère un réseau de **13 établissements médico-sociaux**, de **3 établissements sanitaires (SSR adultes et SSR pédiatrique)** et d'un **institut de formation**. L'offre de soins et d'accompagnement est diversifiée : handicap, polyhandicap, médecine physique et réadaptation, soins de suite en orthopédie, neurologie, pneumologie, pédiatrie... Elle accueille des enfants et des adultes handicapés ainsi que des enfants, des adolescents et des parents en rupture sociale.

L'UGECAM Rhône-Alpes compte environ 1 000 salariés et représente 977 lits et places répartis sur 4 départements de la région Rhône-Alpes : la Drôme, l'Isère, le Rhône et la Savoie.



2. PHILOSOPHIE ET METHODOLOGIE DE TRAVAIL

Issu de la Loi 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale, le projet d'établissement est un document de référence qui définit les objectifs, notamment en matière de d'orientation, d'évolution, de coordination, de coopération et d'évaluation des prestations médico-sociales, ainsi que les objectifs d'organisation et de fonctionnement qui les sous-tendent.

L'arrivée d'une nouvelle direction à temps plein sur le site de l'IME Les Sources, à partir de fin janvier 2020, a été tout d'abord l'occasion d'engager, avec un regard neuf, un travail collégial d'évaluation interne. S'appuyant sur ce diagnostic institutionnel, le travail a pu se prolonger, dans le même esprit, par la préparation puis la rédaction du Projet d'Etablissement.

Malgré un contexte sanitaire international et national particulièrement complexe cette année, la direction a ainsi conduit, entre février et novembre 2020, et en s'appuyant sur les recommandations méthodologiques de l'ANESM², une démarche d'élaboration du projet d'établissement associant, sous forme de réunions et d'échanges individuels : l'ensemble du personnel, les membres du CVS, les partenaires (tutelles, prescripteurs...), l'organisme gestionnaire de l'établissement.

Un questionnaire à destination du personnel a été élaboré afin de recueillir leurs attentes. Un travail collaboratif avec le CVS a permis de recueillir les besoins des familles et représentants légaux. Des groupes de travail ont été constitués afin de formaliser ce projet d'établissement.

Celui-ci s'inscrit donc dans la continuité d'une démarche collective engagée par l'ensemble des professionnels de l'établissement et en lien avec les différents acteurs de notre secteur d'activité.

Outre l'évaluation interne déjà citée, cette démarche a également pris appui sur le précédent projet d'établissement, les projets de services, ainsi que la dernière évaluation externe.

Le diagnostic des besoins réalisé en 2017 – dans le cadre de la réponse à un Appel à Projet du Plan Polyhandicap 2016 ayant abouti à la création de 12 places pour de jeunes adultes polyhandicapés – ainsi que l'ensemble des axes du CPOM 2018-2022 de l'établissement ont été naturellement intégrés à ce travail de réflexion.

Ce projet s'inscrit également en continuité du Projet Régional Stratégique 2020-2022 porté par l'UGECAM Rhône-Alpes (*Cf. Annexe 1*)

Il prend en compte et s'appuie sur les différents retours d'expériences, portant à la fois sur les contraintes et sur les opportunités d'expériences organisationnelles, qu'a entraînés la crise Covid 19 en 2020 sur l'ensemble de notre secteur d'activité.

Enfin, ce projet tient compte des évolutions récentes des politiques publiques en faveur des personnes en situation de handicap et de polyhandicap, notamment des évolutions de prise en charge et des reconfigurations de partenariat et de coopération.

Pour partage et validation, ce projet d'établissement a été soumis à l'avis du Conseil de l'UGECAM Rhône-Alpes du 07 décembre 2020, du CSE du 11 décembre 2020, et à celui du CVS du 16 décembre 2020.

Ce document se présente sous la forme de fiches actions, plus à même de garantir la lisibilité et le suivi de la mise en œuvre des différentes dimensions du projet. Etabli pour une durée de cinq ans, un suivi annuel des indicateurs permettra une actualisation du projet tenant compte de l'évolution des missions de l'établissement ou de ses services, de son organisation, des modalités de mise en œuvre des mesures et des moyens qui lui seront alloués.

² ANESM (2009) Elaboration, rédaction et animation du projet d'établissement, RBPP.

3. SPECIFICITES D'ACTIVITE ET CONTEXTE DE L'ETABLISSEMENT

3.1 Le polyhandicap

L'IME des Sources est spécialisé dans l'accueil d'enfants et de jeunes adultes polyhandicapés sévères.

Il dispose de 47 places. Parmi elles, 5 places sont également ouvertes à des enfants plurihandicapés - déficients intellectuels profonds avec troubles associés. L'établissement fonctionne en continu 24h/24h, 365j/365j.

Le décret du 9 mai 2017 relatif à la nomenclature des établissements et services sociaux et médico-sociaux accompagnant des personnes handicapées ou malades chroniques définit les personnes polyhandicapées comme : « *Personnes présentant un dysfonctionnement cérébral précoce ou survenu au cours du développement, ayant pour conséquence de graves perturbations à expressions multiples et évolutives de l'efficacité motrice, perceptive, cognitive et de la construction des relations avec l'environnement physique et humain, et une situation d'extrême vulnérabilité physique, psychique et sociale* »

La prévalence du polyhandicap est de 1 naissance / 1000³. Il est d'origine congénitale dans environ 90 % des cas et la durée de vie moyenne des personnes polyhandicapées est de 40 à 50 ans, avec 30 % de décès avant 30 ans⁴. Le nombre de personnes polyhandicapées en France reste toutefois mal défini.

Le polyhandicap se caractérise donc par le besoin intense d'accompagnement : « *La dépendance importante des personnes polyhandicapées nécessite un accompagnement continu et un recours à des techniques spécialisées pour le suivi médical, l'apprentissage de moyens de relation et de communication, de développement des capacités d'éveil sensori-moteur et intellectuel. L'intensité, la diversité et la technicité des accompagnements nécessitent à la fois un véritable effort de formation de tous les professionnels qui les accompagnent et une vigilance toute particulière aux proches aidants qui sont souvent en première ligne face aux situations les plus complexes* »⁵.

Plusieurs caractéristiques rendent particulièrement complexe la situation de la personne polyhandicapée et son accompagnement : l'absence de langage oral signifiant, la fragilité de l'état de santé et la complexité de l'accompagnement médical, à la fois courant et spécialisé, la possible présence de troubles du comportement, d'origine mixte.

Dans sa vie quotidienne, la personne polyhandicapée est donc très dépendante de son entourage et ses proches doivent être associés le mieux possible à toutes les actions la concernant.

D'autre part, « *au sein de toutes les activités de la vie quotidienne de la personne polyhandicapée (toilette, habillement, apprentissages, vie affective et sexuelle...), la préoccupation de la santé doit être présente* »⁶.

« L'ensemble de ces impératifs nécessite une forte évolution des dispositifs existants et un changement du regard porté sur le polyhandicap. C'est pour cette raison qu'une forte attente est exprimée depuis de nombreuses années pour élaborer une stratégie nationale d'accompagnement des personnes polyhandicapées » (Stratégie quinquennale de l'évolution de l'offre médico-sociale - Volet Polyhandicap - 2016)

³ Stratégie quinquennale de l'évolution de l'offre médico-sociale - Volet Polyhandicap - 2016

⁴ PONSOT, G. & al. (2011) *La personne polyhandicapée : concept et besoins* ; www.cesap.asso.fr

⁵ Ibid.

⁶ Ibid

3.2 Les missions de l'établissement

L'IME Les Sources, accueille des résidents polyhandicapés sévères – outre plusieurs places pour des enfants déficients intellectuels sévères avec troubles associés.

Pour chacun, en fonction des besoins, de la situation individuelle, de l'âge du résident, de ses aspirations, de l'avis de son entourage familiale et tutélaire, des propositions de l'établissement, un projet individualisé de soin et un projet socio-éducatif sont co-construits.

L'établissement propose différentes modalités d'accueil en adaptant son accompagnement aux résidents accueillis :

- ❖ accueil de jour, internat séquentiel, internat semaine, internat complet,
- ❖ accueil d'urgence,
- ❖ accueil pour répit familial,
- ❖ accueil d'autres établissements (fermés les fin de semaine et les vacances scolaires),
- ❖ accueil de nourrissons (agrément et chambres bébés) à jeune adulte et compétence reconnue en pédiatrie,
- ❖ accueil pour du pré ou du post-opératoire.

Un transport collectif pour la prise en charge aller/retour au domicile est proposé aux familles.

L'IME se veut être un lieu rassurant, sécurisant, dynamique et stimulant.

Le bien-être de l'enfant et du jeune adulte, condition nécessaire à l'émergence de ses potentialités en proposant un accompagnement adapté et personnalisé, est une priorité pour l'équipe pluridisciplinaire.

Cela permet à chaque résident, dans le respect de son rythme, d'investir ou de réinvestir des apprentissages éducatifs et sociaux.

L'IME a aussi comme ambition d'être un lieu d'évaluation et de diagnostic médical et éducatif permettant d'accompagner l'enfant et sa famille si une réorientation est nécessaire.

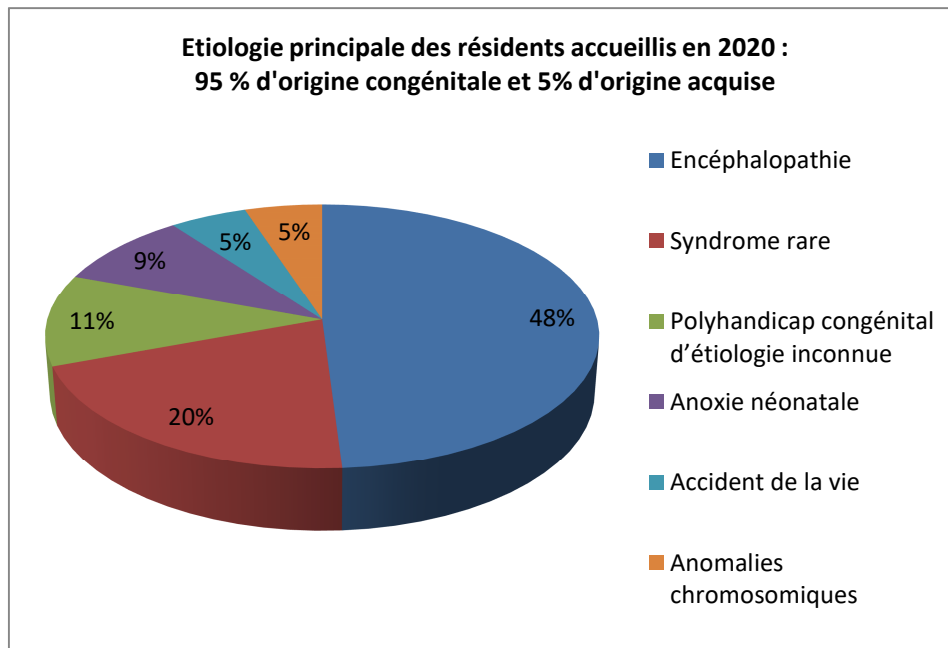
La présentation complète de l'établissement et de ses services est détaillée en annexe :

- ***Annexe 2 : Présentation détaillée de l'établissement (historique, géographique et architectural).***
- ***Annexe 3 : L'accompagnement : offre de service et organisation.***
- ***Annexe 4 : Le cadre réglementaire.***
- ***Annexe 5 : L'IME sur son territoire (détail des conventions et partenariats).***

3.3 Profil des résidents accueillis

3.3.1 Profil médical

L'IME accueille des résidents polyhandicapés sévères et déficients moyens et profonds de 0 à 26 ans. Ces résidents nécessitent une assistance totale et une surveillance médicale permanente et très technique. 80 % relèvent de polypathologies dont le polyhandicap, 20 % relèvent de déficience intellectuelle ou d'un trouble envahissant du développement. Certains enfants présentent des syndromes rares et/ou dégénératifs.



Sur le plan médical, l'IME des Sources accueille des enfants et de jeunes adultes polyhandicapés sévères, c'est-à-dire présentant une grande fragilité médicale et des hospitalisations fréquentes, essentiellement liées à :

- Une épilepsie pharmaco-résistante pour 52% des résidents,
- Des troubles chroniques de l'alimentation (43 % sont alimentés par sonde de gastrostomie),
- Un état broncho-pulmonaire fragile (20 % présentent des fragilités pulmonaires importantes : appareillage, oxygène, ventilation non invasive, kiné respiratoire quotidienne),
- Des troubles du comportement pour 25 % (avec, pour certains, des troubles autistiques associés),
- Des troubles du langage et des apprentissages (100%),
- Des troubles moteurs et psychomoteurs majeurs (98%).

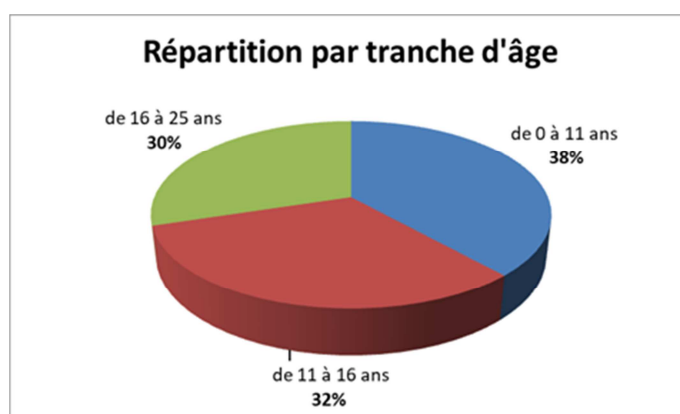
Cette fragilité se traduit par un nombre de jours d'hospitalisation important (180 jours par an en moyenne cumulée) et par le décès d'un résident par an en moyenne (quelles que soient les modalités d'accueil).

L'espérance de vie moyenne des personnes polyhandicapées est de 40 à 50 ans et 30% décèdent avant 30 ans⁷.

⁷ PONSOT G. & al. (2011) *La personne polyhandicapée : Concept et besoins*. www.cesap.asso.fr

3.3.2 Répartition par âge des résidents accueillis

L'IME Les Sources observe une répartition homogène des tranches d'âge des résidents accueillis :



3.3.3 Sur le plan socio-familial

La majorité des résidents accueillis sont accompagnés par leur famille. On note :

- Enfants suivis par l'ASE (mesure d'AEMO) : 4 résidents (9%)
- Résident pupille de l'état : 1 résident (2%)

Afin de limiter le temps d'institutionnalisation lorsque le résident est en situation de rupture familiale, le maintien ou la mise en place d'un accueil familial est recherché, notamment pour le week-end ou pour les vacances, auprès des services de l'ASE.

3.3.4 Origine géographique

Du fait de son ouverture 365 jours par an, les résidents proviennent de secteurs géographiques différents et sont orientés par de nombreux adresseurs.

Tableau de répartition des résidents par origines géographiques et selon leurs modalités d'accueil :

	Internes	Semi-internes	Séquentiels
Région ARA	72%	23%	2%
Isère	53%	23%	2%
Drôme	11%	-	-
Ain	2%	-	-
Ardèche	2%	-	-
Loire	2%	-	-
Rhône	2%	-	-
Hors région	2%	-	-
Gard	2%	-	-
Total général	74%	23%	2%

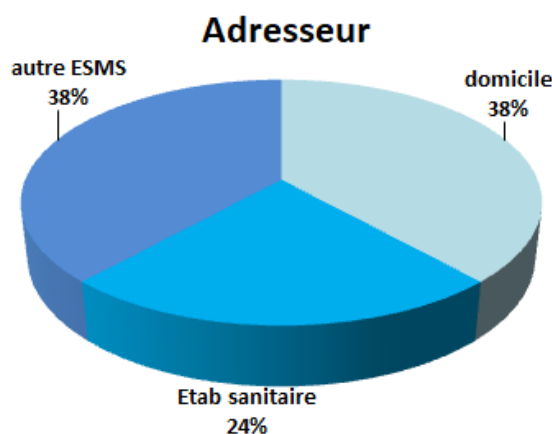
La totalité des résidents accueillis à la journée sont originaires du département : 76% sont isérois et 95% sont rhônalpins.

Le mode d'internat, ouvert en continu toute l'année, ainsi que l'accueil à la journée, facilitent l'accueil de résidents :

- Soit lors des temps de fermeture d'autres ESMS,
- Soit pour permettre l'accueil de résidents sans solution au niveau régional (30 % des internes) et/ou présentant une situation familiale critique.

Répartition des résidents accueillis selon les adresseurs :

On note une forte proportion d'enfants adressés par des établissements sanitaires ou par d'autres établissements médico-sociaux (pour raison médicale), ce qui corrobore la forte médicalisation du profil des résidents accueillis.



Les dispositifs et modalités de sortie de l'IME :

Plusieurs types de sorties sont possibles pour les résidents de l'IME :

- ❖ A domicile,
- ❖ En famille d'accueil,
- ❖ Vers d'autres IME pour un rapprochement familial ou une réorientation vers un établissement, mieux adapté à la prise en charge de l'enfant,
- ❖ Vers une MAS (Maison d'accueil spécialisée),
- ❖ Vers un FAM (Foyer d'accueil médicalisé),
- ❖ Vers un CHU ou SSR.

En raison de la grande fragilité de l'état de santé des résidents accueillis, on déplore en moyenne 1 décès par an.

4. LES AXES DE DEVELOPPEMENT PRIORITAIRES /FICHES ACTIONS

Le document-projet est structuré selon **4 axes** qui découlent d'une réflexion commune :

- Partant de l'inscription des différentes activités de l'établissement sur le territoire, de leurs diverses orientations partenariales et des modalités d'évolution et de transformation de notre offre de service (Axe1)
- Décrivant ensuite les directions prioritaires que nous souhaitons développer dans nos modalités d'accompagnement et de soins (Axe 2)
- Spécifiant les modalités qualitatives et méthodologiques de management de notre activité médico-sociale (Axe 3)
- Et fixant, dans l'Axe 4, les orientations prioritaires de notre GPEC (gestion prévisionnelle des emplois et des compétences), pour soutenir la faisabilité globale de nos projets et la transformation de nos référentiels métiers vers un accompagnement toujours plus ouvert, malgré les difficultés inhérentes au polyhandicap, vers les dispositifs de droit commun.

Chacun des axes s'ouvre sur 2 à 3 **fiches-actions** qui déclinent plus précisément **les objectifs** recherchés, les **modalités d'action** prévues pour les atteindre, les **indicateurs de suivi** qui permettront, annuellement, d'évaluer la mise en œuvre du projet et enfin, le **calendrier** prévisionnel de cadrage de mise en œuvre.

Plan du Projet d'Etablissement 2020-2024

AXE 1 - DEVELOPPER UNE STRATEGIE D'OFFRE DE SERVICES QUI REPONDE AUX ATTENDUS DES POLITIQUES PUBLIQUES ET QUI S'INSCRIVE DANS UNE DYNAMIQUE TERRITORIALE

Fiche action N°1 : Développer et diversifier les offres d'accueil et d'accompagnement

Fiche action N°2 : Renforcer les partenariats pour offrir un parcours adapté et favoriser le virage inclusif

AXE 2 - DEVELOPPER LA QUALITE ET LA MODULARITE DES PRESTATIONS D'ACCOMPAGNEMENT ET DE SOINS

Fiche action N°3 : Garantir un accompagnement adapté aux personnes en situation de polyhandicap

Fiche action N°4 : Soutenir la spécialisation et l'accès aux soins

AXE 3 - SOUTENIR UNE DEMARCHE DYNAMIQUE D'AMELIORATION DE LA QUALITE

Fiche action N°5 : Développer la culture qualité et gestion des risques

Fiche action N°6 : Améliorer et évaluer les pratiques professionnelles

Fiche action N°7 : Améliorer la sécurité et la qualité des espaces et des installations

AXE 4 - SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES, L'EVOLUTION DES METIERS ET LA QUALITE DE VIE AU TRAVAIL

Fiche action N°8 : Structurer la fonction RH et l'organisation du travail

Fiche action N°9 : Soutenir les professionnels comme acteur du virage inclusif

Fiche action N°10 : Développer la démarche de prévention des risques professionnels



DEVELOPPER UNE STRATEGIE D'OFFRE DE SERVICES QUI REPONDE AUX ATTENDUS DES POLITIQUES PUBLIQUES ET QUI S'INSCRIVE DANS UNE DYNAMIQUE TERRITORIALE

Les missions de l'IME Les Sources s'inscrivent dans les orientations du projet régional de santé 2018/2023, du Schéma départemental pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap 2016-2021, de la Stratégie quinquennale de l'évolution de l'offre médico-sociale 2017-2021 (volet polyhandicap) et des orientations stratégiques de l'UGECAM-RA (en tant qu'organisme de Sécurité Sociale et relais des missions de l'Assurance Maladie).


L'établissement veille à anticiper les évolutions sur son territoire afin d'offrir des modalités de prises en charge adaptées aux besoins des personnes polyhandicapées accueillies, dans une logique de parcours ; en lien avec l'Agence Régionale de Santé tutelles et la Maison Départementale de l'Autonomie.


Il s'agit de développer, diversifier et assouplir les offres d'accueil et d'accompagnement afin d'adapter les réponses aux besoins – et de les penser, à chaque fois que cela est possible, dans une approche inclusive et en prenant en compte les attentes des résidents et de leur famille.

L'IME s'attache :

- à améliorer sa visibilité et à développer une logique et une fluidité de parcours pour la personne handicapée via des partenariats avec les structures médico-sociales et sanitaires de son territoire (ou en transversalité avec celles de l'UGECAM Rhône-Alpes).
- à offrir l'opportunité aux résidents d'être inclus dans le milieu ordinaire à travers des activités, des partenariats, des collaborations et à défendre leur droit de bénéficier d'un temps d'enseignement spécialisé.

Au regard de ces besoins, l'IME vise à mettre en place une gradation de ses modalités de réponses : offre spécifique pour les 0-3 ans, pour les 18-25 ans, accueil de répit, accueil d'urgence, développement du semi-internat, dispositif IME (DIME)... Le travail engagé avec les représentants légaux est fondamental afin d'accompagner la désinstitutionnalisation quand elle est possible ou proposer des accompagnements modulaires.

	<p align="center">Fiche action N°1 : Développer et diversifier les offres d'accueil et d'accompagnement</p>
<p align="center">Objectifs</p>	<p>Ajuster notre activité en cohérence avec les besoins locaux, le projet régional de santé et les programmes nationaux sur le Polyhandicap</p> <p>Proposer une gradation des modalités des offres d'accueil et d'accompagnements</p> <p>Permettre une meilleure visibilité et attractivité de l'IME pour la prise en charge des jeunes adultes (MAS)</p> <p>Saisir les opportunités de transformation et/ou de développement de nouvelles activités</p>
<p align="center">Actions</p>	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Engager le développement de l'offre de semi-internat ❖ Développer l'offre de répit ❖ Formaliser le cadre d'autorisation et de fonctionnement de la section «18-25 » ans et communiquer autour du futur agrément MAS ❖ Organiser des dispositifs de prise en charge modulaires : parcours DIME ❖ Développer des modes d'accompagnements en milieu ordinaire (accueil familial, loisirs) ❖ Poursuivre la réflexion immobilière sur le devenir du château et de l'annexe ❖ Favoriser les échanges de réseaux pour susciter les innovations dans nos domaines d'activité (ex : projet plateforme 360°) ❖ Répondre à des appels à projet pour créer de nouvelles activités ou offres d'accompagnement
<p align="center">Indicateurs de suivi</p>	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Nombre de journées de semi-internat ❖ Nombre de journées d'accueil répit ❖ Nombre de notifications ou demandes d'admission sur la MAS ❖ Nombre de réunions ou rencontres réseaux ❖ Nombre de réponses à des appels à projet
<p align="center">Calendrier d'évaluation</p>	 <p align="center">2020 → 2021 → 2022 → 2023 → 2024</p>

	<p align="center">Fiche action N°2 : Renforcer les partenariats pour offrir un parcours adapté et favoriser le virage inclusif</p>
<p align="center">Objectifs</p>	<p>Favoriser la continuité de parcours de l’usager et la préparation à la réorientation en secteur adulte</p> <p>Renforcer les partenariats pour offrir un parcours adapté aux résidents</p> <p>Sortir de l’institutionnalisation permanente de certains enfants et favoriser le virage inclusif</p>
<p align="center">Actions</p>	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Poursuivre le partenariat inter-établissement UGECAM-RA pour fluidifier le parcours des résidents : IME Le Plovier ; Pôle Violette Germaine MAS et FAM ; SSR pédiatrique La Maisonnée ❖ Développer le partenariat avec : <ul style="list-style-type: none"> ➤ les structures du territoire pour améliorer le parcours des résidents : IME ; MAS ; ASE ➤ l’ASE et la Protection de l’Enfance pour permettre des temps d’accueil familial – pour certains enfants institutionnalisés en permanence. ➤ le milieu ordinaire pour favoriser l’inclusion : Crèche ; Centre de loisir ; Ecole primaire de Meylan ; Centre équitation... ❖ Soutenir le dossier de demande d’un temps d’enseignement spécialisé ❖ Développer les rencontres et collaborations avec des associations ou autres dispositifs pour favoriser l’accès aux droits, aux soins et aux dispositifs inclusifs : Handiréseau, CPAM, CCAS ❖ Développer des activités qui favorisent le maintien de l’autonomie et la socialisation des résidents : spectacle, concerts, évènements sportifs, boîte de nuit ... ❖ Travailler à redynamiser le rôle du CVS et réaffirmer la place des familles au sein de l’IME et dans le parcours du résident ❖ Renforcer la communication externe de l’IME
<p align="center">Indicateurs de suivi</p>	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Nombre de conventions individuelles ou collectives, de partenariats et d’évaluations ❖ Calendrier du CVS
<p align="center">Calendrier d’évaluation</p>	



DEVELOPPER LA QUALITE ET LA MODULARITE DES PRESTATIONS D'ACCOMPAGNEMENT ET DE SOINS

L'IME accueille 365 jours sur 365 des résidents polyhandicapés âgés de 0 à 25 ans. L'établissement se doit de proposer, diversifier et valoriser de nouvelles offres d'accompagnement et de soins afin de répondre aux évolutions des besoins des résidents accompagnés et de leurs proches.

S'agissant de personnes lourdement médicalisées, nécessitant une assistance totale, une surveillance médicale et technique permanente et qui sont généralement privées d'un langage oral signifiant, la solidité d'une démarche pluridisciplinaire, continue et standardisée d'évaluation des besoins apparaît comme un enjeu essentiel.

Cette évaluation permet de prendre en compte la situation de l'enfant (ou du jeune adulte) et de sa famille à travers : l'expression des attentes, la situation de santé et ses évolutions, le respect des droits et la citoyenneté, la participation à la vie sociale et affective... Elle conditionne, dans le cadre d'une démarche continue, les justes individualisations et ajustements des accompagnements pluridisciplinaires et la prise en compte des attendus du résidents et de ses proches dans son projet et son parcours de vie – au sens de la recommandation-cadre de l'ANESM sur la Bienveillance et des principes de la Loi n° 2002-2.

L'ensemble des prestations d'accompagnement proposées par l'établissement s'appuie sur un accompagnement transversal individualisé en partenariat avec la famille. L'adaptation de cet accompagnement se fait au quotidien et repose sur une prise en charge pluridisciplinaire en lien avec les projets médical, éducatif, rééducatif dans les différents services.

L'accompagnement de ce projet de l'utilisateur, avec sa famille et son entourage requiert, à chaque fois que possible, une adaptation et une diversification des solutions d'accompagnement, en fonction de son parcours de vie, de ses besoins, de ses attentes et de son âge.

Cet axe requiert enfin une attention soutenue au développement de compétences et référentiels professionnels spécifiques – tels que décrits dans le 1^{er} référentiel de bonnes pratiques professionnelles publié en 2020 par l'HAS pour l'accompagnement des personnes polyhandicapées.

Fiche action N°3 : Garantir un accompagnement adapté aux personnes en situation de polyhandicap	
Objectifs	<p>Reconnaître et analyser les besoins et les ressources des personnes en situation de polyhandicap</p> <p>Poursuivre le développement d'outils d'accompagnements adaptés et individualisés</p> <p>Garantir le respect des droits individuels et collectifs</p> <p>Développer la culture et les compétences d'évaluation et de traçabilité</p>
Actions	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Former l'encadrement et le personnel aux outils bilanciers de référence dans le secteur du handicap au sens large et du polyhandicap en particulier. ❖ Promouvoir les bonnes pratiques professionnelles d'accompagnement de la personne polyhandicapée en s'appuyant sur les référentiels de bonnes pratiques⁸ HAS 2020 ou ANESM ❖ Réactualiser le process et la trame des projets personnalisés individualisés (PPI) ❖ Travailler la notion et le rôle de référent de proximité. ❖ Déployer le dossier unique de l'utilisateur (Arcadis) ❖ Mettre en place des outils adaptés à chaque résident pour soutenir ou favoriser l'expression et la compréhension des besoins avec la participation des représentants légaux (Communication améliorée et alternative, commande oculaire, stimulation basale, PECS...)
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Trame PPI et fiche de missions référents réactualisées ❖ CR réunions des PPI ❖ Outils d'évaluation et alternatifs adaptés aux résidents ❖ Nombre réunions cliniques
Calendrier d'évaluation	<p>Le diagramme illustre un calendrier d'évaluation continu de 2020 à 2024. Il se compose de cinq cercles blancs à bordure orange, chacun contenant une année. Les cercles sont alignés horizontalement et reliés par des flèches orange pointant vers la droite, indiquant une progression chronologique.</p>

⁸ RBPP : La place de la personne et la place des aidants / Les besoins, les attentes, les aspirations de la personne et la dimension des âges / Santé et promotion de la santé / Les domaines fonctionnels de la personne/ Accompagnement aux activités et aux apprentissages / Cadre et parcours de vie / Vie relationnelle et affective

Fiche action N°4 : Soutenir la spécialisation et l'accès aux soins	
Objectifs	<p>Développer et valoriser de nouveaux modes de prises en charge alternatives adaptées aux besoins des résidents</p> <p>Développer des partenariats pour renforcer la pertinence et la spécialisation de nos accompagnements</p> <p>Améliorer l'accompagnement de la santé des résidents</p>
Actions	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Promouvoir les bonnes pratiques professionnelles d'accompagnement de la personne polyhandicapée dans les domaines suivants (en s'appuyant sur les RBPP dont HAS 2020) : Santé et promotion de la santé, accès aux soins, douleur, troubles associés. ❖ Potentialiser les nouveaux modes d'accompagnement et d'accès aux soins issus de l'expérience de la crise sanitaire (COVID) : téléconsultation, accompagnement par visio ❖ Conventionner avec le CHU Grenoble Alpes pour renforcer nos ressources spécialisées ❖ Conventionner afin d'améliorer et formaliser la démarche de gestion de la douleur sur l'établissement (formation/outils...) ❖ Conventionner afin d'améliorer la prise en charge des soins palliatifs sur l'établissement et accompagner les professionnels ❖ Soutenir le dossier de demande d'un temps d'enseignement spécialisé
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Nombre de conventions signées ❖ Mise en œuvre d'outils d'évaluation de la douleur /traçabilité/convention ❖ Profil sensoriel et état de base pour chaque résident ❖ Nombre de rencontres avec l'équipe de Soins de support Palliatifs Pédiatriques, Ressources et Accompagnement (ESPERRA) ❖ Mise en œuvre d'un temps d'enseignement spécialisé
Calendrier d'évaluation	



SOUTENIR UNE DEMARCHE DYNAMIQUE D'AMELIORATION DE LA QUALITE

L'IME Les Sources, en lien avec les orientations de l'UGECAM Rhône-Alpes se mobilise pour soutenir la démarche d'amélioration continue de la qualité dans l'établissement et en fait une priorité managériale.

L'IME et toute son équipe s'engagent au quotidien pour développer le projet qualité et sécurité des soins. L'appropriation de la démarche par les professionnels est portée par les chefs de service qui œuvrent au plus près du terrain pour développer cette culture. Elle nécessite d'être encore structurée et formalisée sur l'établissement. L'évaluation interne et la rédaction du projet d'établissement constituent des leviers d'actions afin d'évaluer les pratiques professionnelles et mettre en œuvre un plan de prévention des risques.

Pour répondre aux attentes des résidents, les exigences réglementaires en matière de qualité évoluent, avec une nouvelle version annoncée des modalités d'évaluation des établissements médico-sociaux. Les résultats des démarches qualité font en outre l'objet d'une valorisation financière croissante. Opérateur de l'Assurance Maladie, l'IME Les Sources doit être exemplaire sur la qualité des prises en charge et d'accompagnement en renforçant les échanges de bonnes pratiques.

Cet engagement n'a de but que l'amélioration continue de la prise en soin et l'accompagnement, au sens large, de nos résidents en recherchant la professionnalisation et le développement des compétences des salariés engagés.

Fiche action N°5 : Développer la culture qualité et gestion des risques	
Objectifs	<p>Déployer une démarche qualité dynamique et continue en lien avec la responsable qualité régionale</p> <p>Améliorer le fonctionnement de l'établissement et l'accompagnement des résidents</p> <p>Anticiper et sécuriser les risques liés à l'activité de l'établissement tout en préservant la liberté et la dignité de la personne accompagnée</p>
Actions	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Formaliser la politique qualité interne ❖ Garantir la mise en œuvre des démarches d'évaluation interne et externe (PAQ – plan d'amélioration de la qualité) ❖ Gérer l'analyse des événements indésirables et des événements indésirables graves dans une démarche d'amélioration continue de la qualité ❖ Evaluer la satisfaction des résidents et traiter les réclamations
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Nombre de COPIL ❖ Nombre de bilans / CR réunions ❖ Rapport d'évaluation interne et externe ❖ Suivi de l'état d'avancement des actions sur Qualitéval ❖ Nombre d'enquête de satisfaction ❖ Suivi des réclamations et des plaintes
Calendrier d'évaluation	

Fiche action N°6 : Améliorer et évaluer les pratiques professionnelles	
Objectifs	Développer les compétences des professionnels via de nouvelles méthodes de travail Améliorer les pratiques et assurer une veille professionnelle Mettre en place des actions de sensibilisation thématique
Actions	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Structurer la gestion documentaire et la veille professionnelle ❖ Favoriser les échanges d'expérience et valoriser les expertises internes ❖ Prioriser les axes du plan de formation (ex : bionettoyage) ❖ Mettre en place une démarche d'évaluation des pratiques ❖ Optimiser et sécuriser le circuit du médicament
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Nombre de procédures/protocoles/documents diffusés sur Qualitéval ❖ Nombre et rapport d'audits de pratiques (ex : DARI) ❖ Carnet sanitaire à jour ❖ Nombre de points qualité / journal interne IME
Calendrier d'évaluation	<pre> graph LR 2020((2020)) --> 2021((2021)) 2021 --> 2022((2022)) 2022 --> 2023((2023)) 2023 --> 2024((2024)) </pre>

	Fiche action N°7 : Améliorer la sécurité et la qualité des espaces et des installations
Objectifs	<p>Garantir une qualité et une sécurité d'accueil des résidents</p> <p>Garantir une qualité et une sécurité des conditions de travail des personnels</p> <p>Proposer des prestations hôtelières sécurisées et de qualité</p>
Actions	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Réaliser les travaux de rénovation du service Savannah ❖ Evaluer l'opportunité de construire un préau en extérieur ❖ Engager une réflexion sur la signalétique ❖ Structurer la gestion de la maintenance préventive et curative ❖ Mettre en œuvre les actions prioritaires du plan de sécurité de l'établissement (vidéo protection)
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Nombre de rencontre avec l'agent d'entretien et le responsable siège immobilier ❖ Suivi de l'état d'avancement du plan d'investissement et du plan de rénovation pluriannuel ❖ Utilisation des crédits non reconductibles ❖ Réalisation des travaux
Calendrier d'évaluation	



SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES, L'EVOLUTION DES METIERS ET LA QUALITE DE VIE AU TRAVAIL

L'IME Les Sources est régi par la Convention Collective Nationale de travail du 8 Février 1957 du personnel des organismes de sécurité sociale. Les professionnels sont au centre de la dynamique du projet d'établissement et apportent leur compétence, leur efficacité et leur disponibilité pour répondre aux besoins des résidents.

Le projet social se doit de garantir l'adaptation des ressources humaines aux évolutions prévues par le projet d'établissement. Cela requiert une analyse globale des organisations du travail, une structuration des ressources humaines et la mise en œuvre d'une politique managériale et sociale performante. La gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) est donc un levier stratégique majeur pour nos établissements.

L'accompagnement de qualité des résidents ne peut se concevoir que si les professionnels maîtrisent la dimension de leur mission, y intègrent des capacités relationnelles, d'empathie et d'investissement en lien avec les valeurs de l'UGECAM.

Cela passe par une qualité de vie au travail dans un esprit d'équipe et d'harmonisation des pratiques professionnelles.

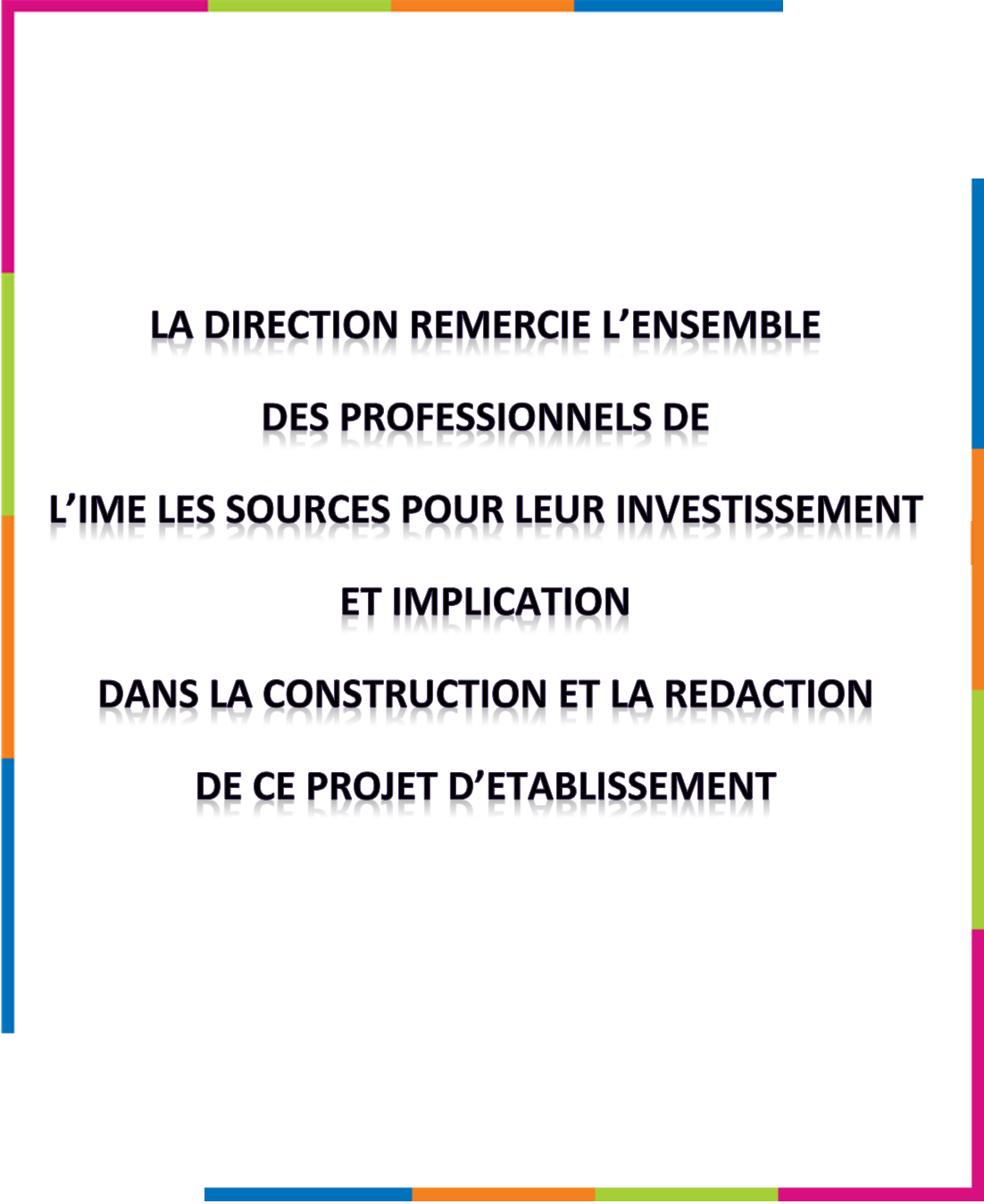
L'établissement reste ainsi vigilant à promouvoir une démarche de prévention des risques professionnels via la santé, l'hygiène et la sécurité des professionnels.

Enfin, le maintien du climat social, la prévention des risques psycho-sociaux, et la communication font partie intégrante de la politique RH menée par la Direction.

Fiche action N°8 : Structurer la fonction RH et l'organisation du travail	
Objectifs	<p>Favoriser le développement des ressources humaines en mettant en œuvre une politique managériale et sociale performante</p> <p>Soutenir le recrutement, l'intégration et la fidélisation des professionnels</p>
Actions	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Réorganiser la fonction managériale ❖ Renforcer l'accompagnement de proximité des professionnels ❖ Effectuer une analyse globale des organisations de travail en recherchant l'adéquation entre les ressources en personnel et les besoins des personnes accompagnées ❖ Faire évoluer les profils de poste et les métiers en lien avec l'évolution des besoins et la transformation des modalités d'accompagnement (virage inclusif)
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Mise en place d'une organisation managériale par service ❖ Nombre de postes vacants ❖ Recours à l'intérim et aux contrats de courte durée ❖ Turn over et absentéisme de courte durée ❖ Renforcement de l'équipe de rééducation et intégration de compétences nouvelles
Calendrier d'évaluation	<p>Le diagramme illustre un processus continu d'évaluation sur quatre années consécutives. Il est composé de quatre cercles bleus contenant les années 2020, 2021, 2022 et 2023, chacun relié à l'année suivante par une flèche bleue pointant vers la droite.</p>

Fiche action N°9 : Soutenir les professionnels comme acteur du virage inclusif	
Objectifs	<p>Renforcer la politique d'intégration, de formation, et d'accompagnement de proximité</p> <p>Soutenir l'évolution des métiers et accompagner le changement</p>
Actions	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Favoriser l'intégration des nouveaux professionnels, étudiants et remplaçants ❖ Proposer un plan de formation adapté aux besoins spécifiques de l'établissement et aux évolutions du secteur médico-social. ❖ Suivre et évaluer les objectifs et axes de développement des professionnels via les entretiens annuels d'évaluation et les entretiens professionnels ❖ Renforcer la communication et la collaboration en interne ❖ Garantir un dialogue et un climat social de qualité ❖ Mettre en œuvre les accords d'entreprise
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Nombre et variété de thématique des réunions (service, métiers, clinique...) ❖ Nombre d'actions de formations ❖ Formalisation d'outils d'accompagnement (Procédures/livret d'accueil)
Calendrier d'évaluation	<pre> graph LR 2020((2020)) --> 2021((2021)) 2021 --> 2022((2022)) 2022 --> 2023((2023)) 2023 --> 2024((2024)) </pre>

Fiche action N°10 : Développer la démarche de prévention des risques professionnels	
Objectifs	<p>Garantir le suivi des risques professionnels</p> <p>Mettre en œuvre une politique de prévention des risques professionnels</p> <p>Favoriser le présentisme</p>
Actions	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Mettre à jour le DUERP en lien avec la nouvelle fiche entreprise ❖ Développer les formations/actions en interne afin de prévenir les troubles musculo squelettiques (PRAP) ❖ Engager une réflexion pour améliorer l'espace de restauration et de détente des professionnels
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Formalisation de la procédure de suivi des risques en matière de santé et sécurité au travail ❖ DUERP à jour et diffusé ❖ Suivi de l'état d'avancement des actions ❖ Mise en œuvre de l'enquête qualité de vie au travail ❖ Nombre d'arrêts maladie de courte durée et accidents du travail ❖ Nombre de formations/actions ❖ Aménagement des espaces de détente des professionnels
Calendrier d'évaluation	<pre> graph LR 2020((2020)) --> 2021((2021)) 2021 --> 2022((2022)) 2022 --> 2023((2023)) 2023 --> 2024((2024)) </pre>



**LA DIRECTION REMERCIE L'ENSEMBLE
DES PROFESSIONNELS DE
L'IME LES SOURCES POUR LEUR INVESTISSEMENT
ET IMPLICATION
DANS LA CONSTRUCTION ET LA REDACTION
DE CE PROJET D'ETABLISSEMENT**

ANNEXES

ANNEXE 1 : Présentation détaillée de l'organisme gestionnaire

Le groupe UGECAM

L'Assurance Maladie est à l'initiative du développement de certaines activités de soins comme les soins de suite et de réadaptation ou la prise en charge des enfants et des adultes handicapés afin de mieux satisfaire les besoins des assurés sociaux. Cette volonté d'être un acteur dans la régulation et la planification de l'offre de soins a conduit l'Assurance Maladie à s'engager dans les nouvelles priorités de santé publique et d'action sociale que sont la prise en charge du handicap, des personnes âgées et la lutte contre l'exclusion.

Les Unions de Gestion des Etablissements des Caisses d'Assurance Maladie (UGECAM) sont des Organismes de Sécurité Sociale, créés sur avis du Conseil d'administration de la CNAMTS du 17 Février 1998, en application de l'ordonnance n° 96-344 du 24 Avril 1996.

Organisme de droit privé chargé d'une mission de service public, les UGECAM relèvent du régime général de Sécurité sociale et sont administrées comme les autres caisses de la branche maladie par un Conseil.

La politique de gestion menée au sein des UGECAM s'inscrit dans les orientations développées au niveau national par l'Assurance Maladie.

Le Groupe UGECAM porte également les valeurs d'universalité, de solidarité, de responsabilité et d'innovation de l'Assurance Maladie.

Avec plus d'1 milliard de chiffre d'affaires le Groupe UGECAM est le 1^{er} opérateur de santé privé non lucratif sur le champ sanitaire et médico-social. Piloté par une Direction nationale, il est constitué de 243 établissements sanitaires et médico-sociaux répartis sur plus de 150 sites géographiques. Ces établissements représentent 15 000 lits et places gérés par 13 unions régionales. Chacune assure dans son ressort territorial l'orientation et la gestion des établissements sanitaires et médico-sociaux en conformité avec les priorités fixées par les Agences Régionales de Santé.



Le maillage territorial national permet une présence et des relations de proximité auprès des acteurs locaux, départementaux et régionaux.

Les établissements sanitaires du Groupe UGECAM prennent en charge près de 64 000 patients chaque année, principalement pour des soins de suite et de réadaptation (SSR). Au total, le Groupe UGECAM effectue 6 % des prises en charge en SSR réalisées en France et 20 % de celles réalisées dans des Établissements de Santé Privés d'Intérêt Collectif.

Les établissements et services médico-sociaux du Groupe UGECAM inscrivent principalement leur action dans le champ du handicap. Leur savoir-faire est reconnu tout particulièrement dans le champ du polyhandicap des adultes comme des enfants.

Le Groupe UGECAM a souhaité élaborer son propre projet stratégique selon 5 axes, afin qu'il puisse porter la vision de ses priorités à l'échelle du groupe mais aussi se décliner dans chaque UGECAM et dans chaque établissement ou service :

- **Axe 1 - Développement** : Les établissements et services du Groupe UGECAM veillent à adapter leur offre en développant leur activité pour répondre aux besoins de santé et d'accompagnement sur leur territoire.
- **Axe 2 – Pertinence** : Les établissements et services du Groupe UGECAM veillent à la pertinence des prises en charge et des accompagnements proposés, du point de vue de leurs contenus et de leurs modalités. Au regard des besoins sanitaires et médico-sociaux de la population sur le territoire, le Groupe UGECAM met en place une gradation de ses modalités de réponse.
- **Axe 3 – Qualité** : Les établissements et services du Groupe UGECAM doivent être exemplaires sur la qualité des prises en charge et des accompagnements. Au-delà des obligations réglementaires sur la certification et l'évaluation réglementaire, le Groupe UGECAM mobilise plusieurs leviers pour accentuer sa démarche qualité interne, qui est une priorité managériale.
- **Axe 4 – Innovation** : Le Groupe UGECAM va continuer à innover. Il a vocation à s'engager dans les organisations innovantes développées par les pouvoirs publics. Les établissements et services sanitaires et médico-sociaux du Groupe cherchent à s'inscrire dans des programmes de recherche.
- **Axe 5 – Performance** : L'objectif du Groupe UGECAM est le retour à l'équilibre d'exploitation à l'échéance de la Convention d'Objectifs et Gestion 2018-2022.

L'UGECAM Rhône-Alpes

L'UGECAM Rhône Alpes appartient au réseau de l'assurance Maladie.

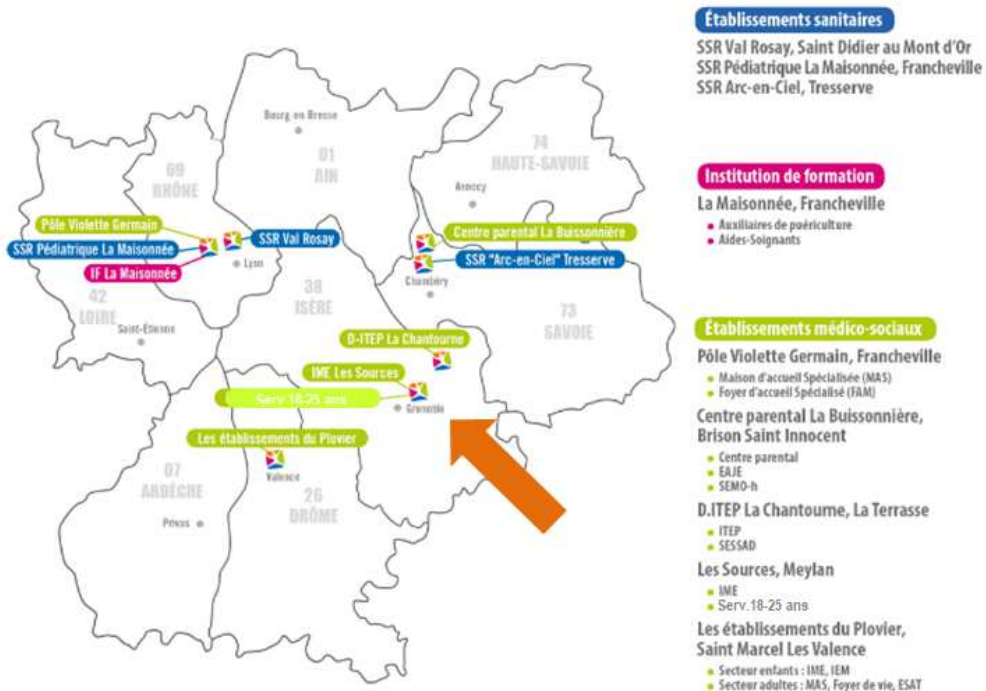
L'UGECAM Rhône-Alpes regroupe et gère un réseau de 13 établissements médico-sociaux, de 3 établissements sanitaires et d'un institut de formation. L'offre de soins et d'accompagnement est diversifiée : handicap, polyhandicap, médecine physique et réadaptation, soins de suite en orthopédie, neurologie, pneumologie, pédiatrie... Elle accueille des enfants et des adultes handicapés ainsi que des enfants, des adolescents et des parents en rupture sociale.

L'UGECAM Rhône-Alpes porte les valeurs suivantes et orientations suivantes :

- respect des individus et de leur liberté,
- égal accès de tous à des soins de qualité grâce à un maillage efficace du territoire,
- travail de partenariat avec les autres acteurs de santé et recherche de solutions innovantes,
- réponse de qualité aux besoins et attentes des personnes grâce à une collaboration avec les tutelles,
- mutualisation des ressources et des moyens, partage des connaissances et des compétences.

Bénéficiant de la culture des secteurs sanitaire et médico-social, l'UGECAM Rhône-Alpes est riche de sa mixité. Les accompagnements multiples permettent un passage du secteur sanitaire vers le médico-social et inversement, conformément aux objectifs nationaux.

L'UGECAM Rhône-Alpes dont le siège se situe à Saint-Didier-au-Mont-d'Or compte environ 1 000 salariés et représente 977 lits et places répartis sur 4 départements de la région Rhône-Alpes : la Drôme, l'Isère, le Rhône et la Savoie.



Pour structurer l'action des établissements et structures qui la composent, l'UGECAM Rhône-Alpes a travaillé à la définition d'un projet stratégique pour la période 2018-2022 qui s'appuie sur celui du groupe UGECAM.



ANNEXE 2 : Présentation détaillée de l'établissement

Nom de l'établissement : IME LES SOURCES
Nom du directeur : Emeline GOT
Adresse de l'établissement : Impasse de la Détourbe - 38130 MEYLAN
N° FINESS : 380781146
Classe : J
Tél : 04 76 90 53 45
Fax : 04 76 41 28 28
E-Mail :
lessources@ugecam.assurance-maladie.fr
direction-ime38@ugecam.assurance-maladie.fr

Historique

L'IME Les Sources (Institut Médico éducatif) est un établissement médico-social de classe J appartenant au groupe UGECAM, habilité à recevoir des personnes polyhandicapées et déficientes intellectuelles.

L'IME Les Sources, anciennement « Pouponnière de Meylan » a été respectivement géré depuis 1962 par la Fédération des Caisses d'Allocations Familiales et d'Assurance Maladie de l'Isère, puis en 1969 par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Grenoble. Jusqu'à cette date, l'établissement était une pouponnière spécialisée dans l'accueil d'enfants dès la sortie des services pédiatriques spécialisés du CHU de Grenoble et d'autres régions. L'évolution de la médecine préventive et des moyens de dépistage a mis, autour des années 1975, l'établissement face à des difficultés de taux d'occupation. A cette époque, une partie des bâtiments était utilisée par la CPAM de Grenoble, pour implanter un centre de paiement. Une autre partie était dédiée à la formation des auxiliaires de puériculture.

La Pouponnière s'oriente vers une activité de type médico-sociale. Le nouvel agrément (2001) autorise l'établissement à accueillir 45 enfants entre 0 et 18 ans polyhandicapés et déficients. Il est noté une évolution vers une médicalisation plus lourde des Personnes accueillies : gastrostomie, trachéotomie, etc.

Des travaux de réhabilitation ont été engagés sur l'IME entre 2006 et 2009 pour mettre en cohérence et en conformité les locaux existants, en lien avec ce nouvel agrément.

Une partie des bâtiments est alors utilisée par l'ITEP La Chantourne (Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique, autre établissement du Nord Grésivaudan géré par la CPAM de Grenoble) : accueil de 10 adolescents, afin qu'ils puissent bénéficier de la proximité des structures d'accueil de l'Education Nationale, implantée dans la ville de Meylan.

Plus récemment, une Maison d'Accueil Spécialisée (MAS) de 10 places d'hébergement permanent, 1 place d'accueil temporaire (internat) et une place d'accueil de jour ont été créées au sein de l'IME Les Sources. Des besoins régionaux évalués par l'ARS ont mis en avant une offre d'hébergement insuffisante sur le département et ont conduit à la demande de création hors appel à projet de l'ouverture d'une MAS.

Depuis le 03/09/2018, l'établissement accueille, sur décision et notification de la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées), des jeunes adultes de 16 à 25 ans dont l'état exige «une surveillance médicale et des soins constants », selon l'article R 344-1 CASF. Ces personnes, prioritairement originaires du département de l'Isère, sont porteuses de polyhandicaps avec le plus souvent des troubles associés, rendant leur prise en charge d'autant plus lourde et complexe.

Cette activité, implantée sur le site de l'IME Les Sources à Meylan (structure d'adossement) vient compléter l'offre de service du département. Elle a pour objet de contribuer à fluidifier la filière des personnes qui présentent un polyhandicap, particulièrement les passages du sanitaire au médico-social évitant des retards dans l'élaboration et la mise en œuvre du projet de vie auquel elles ont légitimement droit, dans l'attente d'une réorientation vers une structure plus adaptée.

Résolument inscrite dans une démarche de réseau, la MAS 16-25 ans s'appuie sur les dispositifs existants en Isère ainsi que sur la MAS Violette Germain à Francheville (69) et la MAS du Domaine du Plovier dans la Drôme (26), appartenant au Groupe UGECAM Rhône-Alpes.

L'arrêté d'autorisation précise que la capacité d'accueil autorisée actuelle de l'IME est de 47 places :

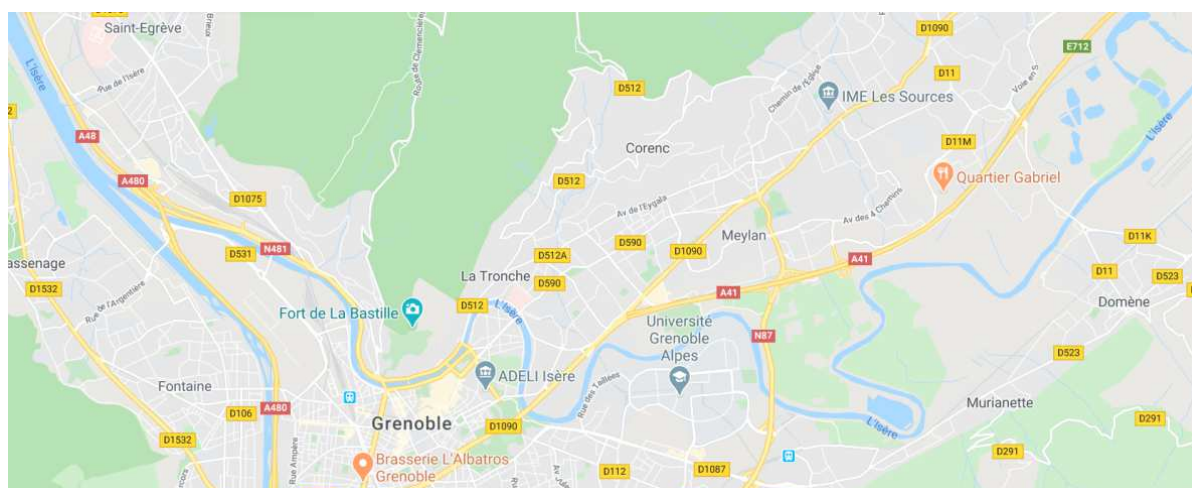
- 35 places d'internat pour enfants polyhandicapés
- 6 places de semi-internat pour enfants polyhandicapés
- 5 places de semi-internat pour enfants présentant des troubles du comportement
- 1 place d'accueil temporaire pour enfant polyhandicapé

Si l'autorisation d'extension de l'IME Les Sources a été validée le 1 octobre 2017 par l'ARS, il reste toutefois à obtenir l'agrément auprès de nos tutelles.

Situation géographique

L'établissement est situé en banlieue nord de Grenoble, dans la vallée du haut Grésivaudan.

Il est situé dans un parc de 2 hectares à l'extrémité Est de la commune de Meylan, dans un secteur résidentiel. Il fait partie de l'agglomération grenobloise et de ce fait, il est bien desservi en réseau routier, à 12 km de la gare de Grenoble et à 5 km du CHU de Grenoble. Les lignes de bus et de tramway permettent une communication entre toutes ces structures. Des parkings en nombre suffisant sont installés dans le périmètre de la propriété et une signalétique extérieure permet l'accès depuis la Nationale 90 ainsi qu'aux différents points d'accès des bâtiments.



Description du bâtiment

L'établissement est composé de :

Au RDC :

Service « Colorado » Accueil de 11 enfants	Locaux rééducation	Locaux techniques et administratifs
<ul style="list-style-type: none"> - Espace ouvert sur les horaires de journée pour l'accueil des externes et internes avec un espace toilette/change - Des cloisons amovibles permettent de structurer et moduler l'espace 	<ul style="list-style-type: none"> - Balnéothérapie - Espace sensoriel Snoezelen - Espace petite enfance - Salle de commande oculaire - Salle de motricité - Salles de rééducation - Bureaux des rééducateurs et de la psychologue 	<ul style="list-style-type: none"> - Bureaux administratifs (RH/secrétaire/chef de service/direction/CSE/assistante sociale/IDEC) - Salle de réunion - Locaux techniques - Buanderie - Cuisine centrale - Salle de pause du personnel - Locaux de stockage du matériel - Bureau agent technique

Au 1^{er} étage :

Service « Tamise » Accueil de 12 enfants de 0 à 11 ans	Locaux	Locaux techniques et administratifs
<ul style="list-style-type: none"> - 7 chambres simples - 5 chambres doubles - 3 salles de bain communes - 3 salles de bains dans des chambres individuelles - 1 WC 	<ul style="list-style-type: none"> - 1 salle de stockage - 1 espace de vie commun - 1 salle de repos - 1 terrasse 	<ul style="list-style-type: none"> - 1 office alimentaire - 1 bureau - 1 local ASH
Service « Savannah » Accueil de 14 enfants de 11 à 16 ans	Locaux	Locaux techniques et administratifs
<ul style="list-style-type: none"> - 12 chambres simples - 1 chambre double - 3 salles de bain communes - 1 WC 	<ul style="list-style-type: none"> - 1 salle de stockage - 1 lingerie - 2 espaces de vie communs - 1 salle de décontamination 	<ul style="list-style-type: none"> - 1 office alimentaire - 1 bureau éducateur - 1 local ASH
Infirmierie 1 salle de stockage matériel IDE 1 WC		
1 salon des familles		

Au 2^{ème} étage :

Service MAS « Odysée » Accueil de 10 enfants de 18 à 26 ans	Locaux	Locaux techniques et administratifs
- 9 chambres simples dont 2 avec salle de bain - 1 chambre double - 3 salles de bain communicantes entre 2 chambres - 1 salle de bain avec baignoire	- 1 salle de stockage - 1 lingerie - 1 salle à manger - 1 espace de vie commun - 2 terrasses	- 1 office alimentaire - 1 bureau médical - 1 bureau éducateur - 1 local ASH - 1 WC

Les chambres sont pour la plupart équipées de rails de transfert.

L'établissement dispose par ailleurs :

- d'un parc extérieur de 2 hectares
- de 4 véhicules adaptés PMR + 2 voitures
- d'un bâtiment annexe
- d'une aire de jeux adaptée créée en juin 2020

Les installations techniques font l'objet d'un suivi conformément aux obligations réglementaires dans le cadre de contrats groupe.

L'audit accessibilité handicapés a été réalisé en 2015 et 2018 (pour l'ouverture de la MAS).

ANNEXE 3 : L'accompagnement : offre de service et organisation

L'IME accueille 47 résidents présentant des polyhandicaps lourds avec des déficiences physiques, sensorielles, psychiques et/ou cognitives qui entraînent une restriction importante de leurs possibilités de communication, d'interaction et d'adaptation à leur environnement de vie. Par ailleurs, ces résidents nécessitent au quotidien une médicalisation importante. Il s'agit d'une situation évolutive d'extrême vulnérabilité physique, psychique, médicale et sociale.

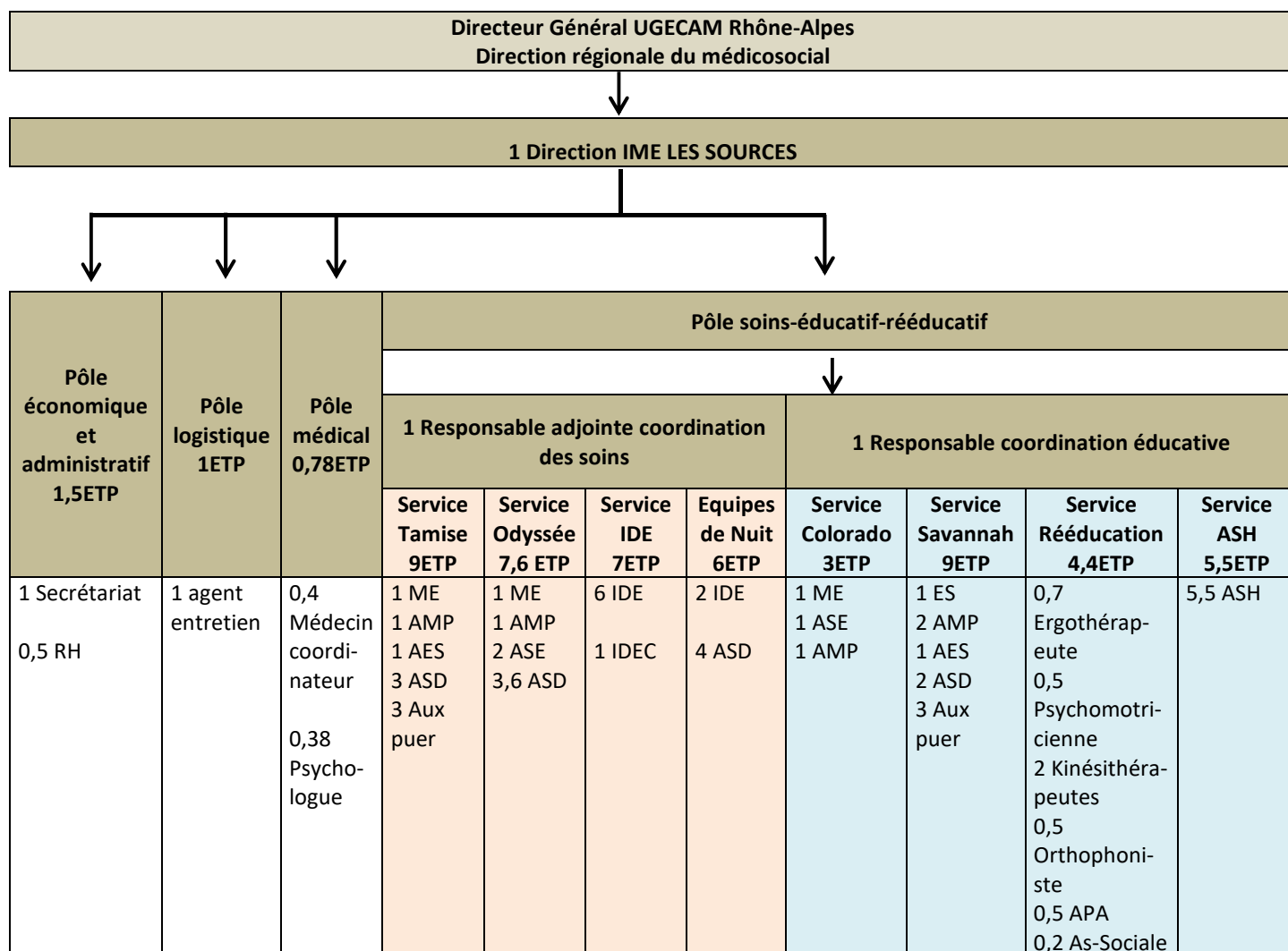
Outre ses moyens matériels et son infrastructure, l'IME dispose d'une équipe pluridisciplinaire compétente afin d'assurer un accompagnement le plus adapté possible.

L'encadrement est assuré par la direction pour les pôles économique/administratif, logistique et médical. Une responsable adjointe chargée de la coordination des soins et une responsable chargée de la coordination éducative managent les équipes de soins et éducatives selon l'organigramme ci-dessous :

L'organigramme

Au 31/07/2020, l'établissement compte 66 salariés pour 57,58 ETP. La directrice a pris son poste au 20/01/2020 suite à une restructuration des fonctions de directeur sur l'UGECAM RA.

L'organisation de l'établissement repose sur une structure d'encadrement composée de 2 chefs de service, 1 médecin, 1 psychologue et sur 4 pôles : Economique/administratif ; logistique ; médical et soins/éducatif/rééducatif.



Le projet d'accompagnement : une offre pluri professionnelle

Chaque enfant a un référent éducatif et paramédical, qui, en concertation avec les parents, élabore le projet personnalisé et en assure le suivi et la cohérence en lien avec l'équipe pluridisciplinaire.

Ce projet s'appuie sur le projet médical, de rééducation et de service.

L'équipe pluridisciplinaire veille à ce que l'usager ne s'inscrive pas de façon pérenne dans le soin et la médicalisation de son existence, mais qu'il puisse, au contraire, trouver des points d'appui, venant faire contrepoint au handicap dont il est affecté, à travers les possibilités de création et d'inventions trouvées dans la diversification des activités éducatives.

Le projet personnalisé individualisé répond au droit des résidents de bénéficier d'un accompagnement adapté à leurs spécificités, à leurs aspirations, à leurs besoins et s'adapte à l'évolution de leur situation. L'accompagnement s'inscrit avec la personne dans un parcours de vie. Les résidents, leur tuteur et leur famille sont impliqués tout au long du processus. L'IME s'engage dans une politique d'accueil, de participation et de transparence à l'égard des familles qu'elle considère comme partenaires de l'accompagnement des résidents. L'objectif central est d'accompagner les familles autour du projet de vie des résidents - construire son projet et le faire évoluer en fonction des besoins et attentes de chacun - une coopération où chacune des parties reconnaît la place et la compétence de l'autre.

Le projet médical :

L'équipe médicale est composée d'un temps de médecin généraliste coordinateur à 0,40 ETP présent 3 jours par semaine sur l'établissement, d'un médecin MPR (Médecine Physique et de Réadaptation) présent en vacation deux matinées par mois pour des consultations en présence des parents autant que possible et d'un médecin pédiatre présent en vacation une demi-journée par semaine.

Le médecin généraliste assure la coordination des soins des résidents et leur suivi sur le plan médical. Il est en lien avec les chefs de service et les professionnels soignants responsables des soins au quotidien. Le médecin participe avec l'ensemble des professionnels de santé à la mise en œuvre du projet de soins. Il assure les urgences lorsqu'il est présent sur l'établissement. En son absence, l'équipe infirmière appelle SOS médecin ou le régulateur du SAMU selon le degré d'urgence de la situation.

La présence paramédicale est assurée 24h/24h tant par des aides-soignantes et auxiliaires de puériculture que des infirmières présentes physiquement sur la structure. Une astreinte technico-administrative est assurée en dehors des horaires d'ouverture de l'IME pour toutes situations d'urgence.

Cette continuité permet une gestion immédiate de la situation en fonction de la gravité.

Le médecin est également un interlocuteur important pour les résidents et les familles. Ils s'assurent de délivrer l'information aux personnes dépositaires du droit de l'information médicale (résident, tuteur, personne de confiance ...).

Le projet de soins :

Les soins médicaux sont prodigués par les infirmiers. Ils sont prescrits par le médecin dans la majeure partie des cas mais peuvent aussi être mis en place par les infirmiers s'ils le jugent nécessaire.

Les professionnels soignants sont sensibilisés aux différentes prises en charge spécifiques : prévention des troubles de déglutition, nutrition entérale et hydratation, prévention des troubles cutanés, soins de bouche, soins de gastrostomie, pansement, collyres, spray nasaux, ablation de fils, sondages urinaires, troubles du comportement, gestion de la douleur, traitements médicamenteux, accompagnement en fin de vie, gestion des urgences, RDV médicaux... On distingue les soins médicaux quotidiens comme les soins de gastrostomie, des soins ponctuels (une pommade à appliquer sur une plaie, un pansement...).

Dans le cadre du suivi médical de chaque résident, les infirmiers de l'IME organisent et assurent les rendez-vous médicaux dans des structures extérieures : CHU, CHAI mais également dans des cabinets de spécialistes si besoin (ophtalmologue, dermatologue, gynécologue...).

Certains RDV peuvent également avoir lieu sur l'établissement et de préférence en présence des familles, notamment les consultations MPR.

Afin d'assurer une meilleure qualité des soins, l'IME dispose de partenariats ou conventions avec différents organismes qui sont sollicités pour l'acquisition de matériel, ou pour des services (Réseau Santé Bucco-Dentaire et Handicap Rhône-Alpes du Centre Hospitalier de Saint-Egrève/ ESPPERRA : L'Equipe de Soins de support Palliatifs Pédiatriques/ Agir à Dom / CHUGA...).

Concernant le circuit du médicament le déploiement du logiciel DISPENS a permis de sécuriser les prescriptions médicales. Le déploiement d'ARCADIS (dossier unique de l'utilisateur) en 2020 va permettre d'assurer la sécurisation de la traçabilité des soins. L'établissement ne bénéficie pas de pharmacie à usage interne, mais travaille dans le cadre d'un marché public avec une pharmacie locale de Meylan qui assure la livraison des médicaments.

Le consentement des représentants légaux est systématiquement recherché et ils sont informés de tout changement de prise charge.

Le projet de rééducation :

Les indications de soins pour la kinésithérapie, la psychomotricité, l'ergothérapie, l'orthophonie s'effectuent sous la responsabilité du médecin et s'inscrivent dans le projet personnalisé de l'utilisateur défini lors des réunions d'équipe pluridisciplinaire.

La rééducation s'inscrit dans une stratégie d'entretien des acquis, de lutte contre la majoration du handicap lié à la maladie et la prévention des troubles associés. Le travail est donc plus centré sur la restriction de participation plus que vers les déficiences ou les limitations d'activités.

La prise en soin des résidents s'oriente principalement sur le traitement des affections qui touchent les appareils respiratoire, phonatoire, ainsi que sur le traitement des troubles orthopédiques, neuromusculaires, fonctionnelles, cognitifs, cutanés et trophiques. L'enseignant en activité physique adaptée participe également à la mise en œuvre du projet du résident en favorisant le maintien de son autonomie.

Les rééducateurs jouent également un rôle majeur dans l'accompagnement des aidants et sollicitent la participation des familles pour les consultations avec le médecin MPR.

Ils travaillent en collaboration avec l'ensemble des acteurs de l'IME et participent et/ou animent des activités individuelles ou de groupe.

L'ensemble des spécificités techniques ont pour but de favoriser, à travers l'action dite rééducative, une meilleure adaptation au milieu de vie institutionnel et familial, en soutenant les potentialités de croissance et les évolutions maturatives. Cet étayage de l'enfant dans ses divers modes de présence singulière, facilite et vectorise un passage vers le champ des interventions éducatives (processus d'individuation et de socialisation, ouverture au monde extérieur et à la notion d'appartenance à un groupe...).

L'ensemble des acteurs participent aux transmissions, réunions d'équipe et PPI.

Le projet éducatif :

Il s'articule autour de plusieurs axes principaux qui sont :

- ❖ Favoriser le bien-être du résident en répondant à ses différents besoins physiologiques, d'appartenance, d'estime et d'accomplissement tout en préservant son intimité et sa vie privée,
- ❖ Favoriser le maintien des acquis et la prévention des régressions en encourageant et en valorisant l'autonomie du résident,
- ❖ Favoriser le maintien de la relation et des liens familiaux,
- ❖ Favoriser une vie sociale et culturelle inclusive.

Le service éducatif est chargé d'impulser et d'articuler les accompagnements et activités éducatives, en collaboration avec l'équipe pluridisciplinaire.

Cet accompagnement se construit autour de prises en charges individualisées s'appuyant sur les Projets Personnalisés d'Accompagnement des résidents telles que :

- ❖ Bain enveloppant, séance snoezelen, balade dans le parc,...
- ❖ Projets d'activités et d'animations collectives par service tels que : Activité manuelle, musique, stimulation motrice au sol, bien-être/détente, cuisine/goût,...
- ❖ Activités transversales à l'établissement telles que : patinoire, sport adapté, jardinage, décoration, ...

Des sorties d'unité sont organisées 1 fois par an pour réunir tous les enfants et les professionnels du service autour d'un moment de loisir convivial et de détente hors mur (quand le temps le permet).

Des séjours de 2 nuits peuvent être proposés certaines années.

Les projets d'accompagnement qui sont mis en place au sein de l'institution sont transmis aux familles afin d'assurer une continuité dans l'accompagnement éducatif.

Les services généraux :

L'agent technique contrôle régulièrement l'état des installations, des équipements et leur qualité de fonctionnement.

Il effectue les travaux d'entretien courant et la maintenance de premier niveau (dépannage, petits travaux de remise en état, installation ou réalisation simple), la réception des commandes ; l'approvisionnement dans les différents services.

Les agents de service assurent l'entretien de l'ensemble des locaux et des chambres. Respecter les notions d'hygiène fait partie intégrante de leur mission selon un protocole établi. Ils sont en contact avec les résidents et l'ensemble du personnel et contribuent par leur travail à améliorer les conditions de vie de chacun et à assurer la sécurité en prévenant le risque infectieux.

Ils assurent également l'entretien du linge résidents, des bandeaux et lavettes dans la buanderie de l'établissement.

La restauration est assurée par un prestataire extérieur choisi par le service Achat Marché de l'UGECAM lors d'un appel d'offre pour une durée de 4 ans. Les repas sont conçus afin d'assurer un équilibre alimentaire. Des régimes alimentaires peuvent être prescrits et sont transmis au cuisinier afin d'adapter les repas. Les prestations répondent aux normes HACCP.

Une fois par trimestre, une commission restauration permet aux professionnels de s'exprimer sur les repas servis dans l'établissement et de rencontrer l'équipe de restauration.

Le linge plat est entièrement pris en charge par un prestataire selon des Marchés Régionaux attribués par nos services Achats Marchés du siège UGECAM RHONE ALPES.

Le prestataire s'engage à rendre un service de qualité, d'une hygiène irréprochable et d'un confort optimal attendus par nos résidents. Il est engagé dans une démarche de Maîtrise de l'Hygiène du Linge et mène des audits par l'Afnor Certification afin de reconnaître sa bonne application de la norme NF EN 14065:2003 dite «RABC» sur les unités du Groupe spécialisés dans le domaine de la santé.

ANNEXE 4 : Le cadre réglementaire

Le cadre réglementaire de l'IME

L'établissement en tant qu'établissement médico-social dépend : du code de l'action sociale et des familles (CASF) ; de la charte des droits et libertés de la personne accueillie et des textes réglementaires en ses missions générales et spécifiques :

- La loi du 02 janvier 2002-02 portant rénovation de l'action sociale et médico-sociale,
- La loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, qui place l'utilisateur au centre des actions qui lui sont proposées, garantit le libre choix de son projet de vie par le support de compensations, et revendique sa participation à la vie sociale, par le moyen de l'accessibilité.
- La loi du 5 mars 2007 portant réforme de la protection des majeurs
- Loi 2005-102 : « la citoyenneté, la participation et l'égalité des chances »
- Loi 2007 : « gestion des tutelles »
- Loi 2009 : « Loi Bachelot H.P.S.T. ». (Hôpital, Patient, Santé, Territoire)
- Le décret du 20 mars 2009 : vise à assurer un meilleur accueil ou accompagnement des personnes handicapées adultes n'ayant pu acquérir un minimum d'autonomie.
- Le décret n°89-798 du 27 octobre 1989 fixant les conditions techniques d'autorisation des établissements et des services prenant en charge des enfants ou adolescents présentant une déficience motrice,
- La circulaire n°89-17 du 30 octobre 1989 sur la prise en charge des enfants ou adolescents déficients intellectuels ou inadaptés par les établissements et services d'éducation spéciale, le code de l'action sociale et des familles,
- Articles 1 et 2 de décret 78-1211 du 26 décembre 1978 définissant les missions des Maisons d'Accueil Spécialisées
- Les RBPP (Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles) : ce ne sont pas de textes de loi mais des textes de référence dans l'accompagnement au quotidien

Le CPOM 2018-2022

Conformément au cadre législatif et réglementaire, un CPOM a été signé le 08/06/2018.

Ce contrat, conclu entre l'organisme gestionnaire et l'agence régionale de santé s'inscrit dans un contexte de redéploiement de l'offre, de recherche de solutions innovantes et de développement de coopérations, en anticipation des orientations du projet régionale de santé. Il vise à améliorer la qualité de l'accompagnement des personnes en situation de handicap et à adapter l'organisation des établissements et services gérés par l'organisme gestionnaire aux besoins de ces personnes.

Les objectifs généraux et opérationnels définis et visant à améliorer la qualité et le fonctionnement de l'établissement sont les suivants :

ACTIONS		SYNTHESE DE L'ACTION
Axe 1 : Prestations d'accompagnement des personnes		
1	Améliorer l'accompagnement et le parcours de soins	Mise en place logiciel de soins permettant la prescription et la validation des soins
2	Favoriser la continuité de parcours	Mise en place d'un partenariat avec les ESMS d'autres gestionnaires
3	Le passage en dispositif IME	Mise en œuvre du dispositif IME sur l'établissement
Axe 2 : Pilotage de la démarche d'amélioration continue de la qualité (droits des résidents)		
1	Développer le travail avec les résidents et leur famille	Réécriture du projet d'établissement
2	Identifier et traiter les risques spécifiques	Mise en place d'un logiciel qualité / GDR spécifiques aux ESMS
Axe 3 : Mise en place d'une organisation efficiente		
1	Mise en place d'une fonction achats centralisée	Encadrer et réduire les coûts d'achats en développant le réseau interne
2	Mise en place d'un contrôle de gestion	Développement des tableaux de bord et analyses de gestion
3	Centralisation des fonctions supports	Optimiser l'organisation des fonctions support
4	Politique RH	Des ressources humaines adaptées aux besoins de la prise en charge
Axe 4 : Inscription des ESMS dans la dynamique territoriale : scolarisation inclusive		
1	Formaliser et développer les partenariats dans le domaine scolaire, pédagogique et de l'insertion professionnelle	Mise en place d'une unité interne d'enseignement

ANNEXE 5 : L'IME sur son territoire

Sur un territoire donné, l'IME Les Sources s'engage et développe son réseau afin de se rendre lisible, de répondre aux mieux aux besoins des résidents, de construire des parcours coordonnés aux résidents :

L'IME Les Sources travaille en réseau dans le cadre du pôle Drôme Isère de l'UGECAM Rhône-Alpes. Il est intégré au réseau Handiréseaux 38 qui regroupe les institutions médico-sociales accueillant des enfants et adultes polyhandicapés sur l'agglomération grenobloise

Les conventions : Acte signé par tous les participants avec une relation d'intérêt soit financière, soit la définition d'actions communes ciblées. Une convention a de la valeur en fonction des articles qui la constituent, elle peut être dénoncée par un des membres en fonction de l'article concerné.

- ❖ Convention avec les MAS et IME du territoire : MAS Val Jeanne Rose ; MAS du Champ Rond ; IME La petite Butte
- ❖ Convention avec des établissements sanitaires et médico-sociaux de l'UGECAM : MAS/FAM Violette Germain
- ❖ Convention de mise à disposition d'un médecin de rééducation fonctionnelle et d'un pédiatre avec le CHUGA
- ❖ Convention avec des cabinets de kinésithérapeute libéraux
- ❖ Convention avec le service HAD du CHUGA
- ❖ Convention avec ESPERRA, équipe mobile de soins palliatifs
- ❖ Convention avec 1 centre de loisirs « Pluriel » sur Fontaine
- ❖ Convention avec la pharmacie
- ❖ Convention avec le réseau bucco-dentaire du CHAI
- ❖ Convention avec un centre équestre

Les partenariats : Actions communes, des regroupements fixés dans un lieu ou sur un temps déterminé, des rapprochements existants et simples à mettre en veille ou à finir. On peut assimiler à du partenariat toute collaboration n'ayant pas fait l'objet d'une convention ou d'une adhésion.

- ❖ Partenariat avec les établissements sanitaires, ou médico-sociaux du territoire pour des activités ou parcours résident
- ❖ Partenariat avec l'école Béalieres de Meylan, au travers d'ateliers partagés
- ❖ Partenariat avec les centres de formation IFTS, IFSI, IFAS...pour l'accueil des stagiaires
- ❖ Partenariat avec le CPIAS
- ❖ Partenariat avec notre financeur (ARS)
- ❖ Partenariat avec les prescripteurs (MDPH/MDA),
- ❖ Partenariat avec le tissu local : mairie, associations, bibliothèque, patinoire...
- ❖ Partenariat avec des établissements sanitaires et médico-sociaux de l'UGECAM (SSR pédiatrique La Maisonnée ; IME Le Plovier)